

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Félicienne GANTOIS – Christiane GANE – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À MADAME CAROLINE
SAHAI FERRE, MEMBRE DU GAC,
POUR SA PARTICIPATION AU SEMI
MARATHON DE PARIS DU 12 MARS
2017**

CM-2017-2S-CAB-27

Vu la demande de Madame Caroline SAHAI FERRE, licenciée du Gosier Athlétic Club (GAC), qui sollicite la Ville pour une prise en charge de ses frais de participation au championnat semi marathon de Paris, à Bourg en Bresse, du 12 mars 2017 ;

Considérant que madame Caroline SAHAI FERRE a été sélectionnée pour représenter le GAC à ce championnat ;

Considérant la prise en charge partielle des frais de déplacement de madame SAHAI FERRE par le GAC ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner dans le cadre de sa politique sportive, les athlètes qui évoluent au sein des associations de son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une subvention de sept cents euros (700 €) à madame Caroline SAHAI FERRE pour sa participation au semi marathon de Paris.
- Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet.
- Article 3 :** D'imputer la dépense au budget de la Ville.
- Article 4 :** D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

13 AVR. 2017

Et publication ou notification
le

13 AVR. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle octroyée à Madame Caroline SAHAI FERRE - Membre du GAC pour participation au semi marathon de Paris du 12 mars 2017

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : CM20172SCAB27 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170411-CM20172SCAB27-DE

Date de décision : 11/04/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres